

5 - NONENQUE ⁽¹⁾

LE PROBLÈME DES COUVENTS FÉMININS

Silvanès avait failli être d'abord un monastère de femmes, ou au moins un monastère double. Le besoin de répondre aux vocations féminines, et aussi de fournir une situation aux jeunes filles de la noblesse, a dû pousser l'abbé Guiraud à fonder un établissement séparé, qui sera le seul couvent de Cisterciennes pour tout le Rouergue.

Dès 1139, Déodat Raimond de Montagnol et ses deux fils avaient donné à Silvanès tout ce qu'ils avaient, ou d'autres d'eux, dans la vallée *Elnonenca* (n° 1), ainsi nommée à cause du ruisseau d'Ennou qui descend de là vers la Sorgue ⁽¹⁾. Cette terre paraît être restée indivise entre plusieurs seigneurs, car l'abbaye en recevra une autre partie en 1162 pour l'entrée en religion de Jordane, fille de Pierre de Roais (n° 7). Le lieu devait être au départ assez marécageux et malsain car, en 1650 encore, l'abbesse en prenait prétexte pour ne pas résider. La fondation a pu se faire avant même 1146, date de la première donation à Nonenque (n° 2, simple analyse) par Poncia, fille de Pons Escodaca ⁽²⁾, sans doute pour son entrée comme moniale. En 1152 (n° 3) apparaît la première prieure, Nazarie, "fille" d'Elisabeth, prieure de Bellecombe en Velay ⁽³⁾, sans doute recommandée par Mazan ⁽⁴⁾. Nous entrons ainsi dans le cadre général des fondations cisterciennes ⁽⁵⁾.

Mais ce patronage lointain a cessé tout de suite, car Bellecombe ne reparait plus, et Silvanès revendiquera constamment la haute main. L'acte de 1152 est une vente à l'abbé Guiraud, pour 200 sous, des biens reçus pour l'entrée de Guillelma et Arsenz, filles de Guillaume de Fraissinet. Une symbiose s'établit et les donations se partagent volontiers entre les deux couvents, ainsi dans le "testament" d'Arnaud du Pont lorsqu'il entre à Silvanès en 1153 (n° 4) pour celles obtenues de la famille de la Tour après l'entrée de Raimond comme moine, en 1170 (n° 13-15) ⁽⁶⁾. Des représentants de Silvanès sont présents pour de nombreux actes en 1169, 1177, 1181, 1184 (n° 10, 26, 27 et 46).

Le couvent bénéficia du privilège traditionnel d'exemption de dîmes pour des terres travaillées directement, par une bulle disparue du pape Alexandre III, confirmée par l'évêque de Rodez, Pierre, le 3 mai 1162 (n° 6) ⁽⁷⁾. Elle a été obtenue donc avant même celle destinée à Silvanès ⁽⁸⁾. Le pape lui-même avait poussé Hugues, abbé de Villemagne, à l'abandon de ses dîmes, ce dernier possédant le prieuré tout voisin de Saint-Amans d'Adalbel, et un peu plus haut sur la Sorgues, celui de Fondamente ⁽⁹⁾. Juste au nord de celui-ci, l'église de Saint-Beauzile appartenait sans doute de longue date à l'abbaye Saint-Sauveur de Lodève, avec laquelle il fallut aussi s'accorder en avril 1177, à cause de la constitution de la grange du Mas Andral (n° 26) ⁽¹⁰⁾.

Une intervention essentielle, en mars 1168 (n.s.), est celle du comte de Rodez, Hugues, qui donne à sa mère Ermengarde tous ses droits sur la villa de Lioujas, juste au nord de Rodez sur le Causse "Comtal", près de la voie romaine et de la draye de transhumance vers Aubrac, et aussi le pré Abadil, dans la grande prairie de Montolieu ou Saint-Mayme à la sortie de la ville du même côté (n° 8). Il est approuvé par son frère Richard, et tous deux au même moment ajoutent le four et le moulin de Montrozier, tout à côté dans la vallée de l'Aveyron, où les comtes possédaient un château (n° 9) ⁽¹¹⁾. La comtesse devait posséder elle-même le lieu de Cayssac, à mi-chemin entre Lioujas et Montrozier, c'est seulement en 1189 qu'apparaîtra ce nom, lorsque le nouveau comte, Hugues le Jeune, avec l'accord de son père, confirmera les possessions de Nonenque de ce côté (n° 32), et en 1206 qu'il sera question du "couvent ou des dames" de Cayssac quand l'évêque Hugues, frère du comte, viendra ajouter les églises de Saint-Gervais et de Gages et tous ses droits sur celles-ci et sur neuf manses de Lioujas avec leurs "feusals, viguiers et bénéficiers" ⁽¹²⁾ (n° 53). C'est donc toute la famille comtale qui s'est dessaisie d'une partie du domaine portant son nom, pour la formation de ce qui aurait pu être un autre couvent, si les circonstances ne s'y étaient opposées. La comtesse-mère, plus attirée peut-être par le climat du sud du pays et par ses origines (la famille de Creissels) se retire en 1170 à Nonenque pour y prendre l'habit de religieuse, en lui donnant la terre de Lioujas (n° 17). Elle obtient en avril, aussitôt, de son fils, l'évêque, qu'il donne lui-même les églises les plus voisines de Nonenque, Saint-Paul-des-Fonts, Saint-Jean d'Alcas, Caussanuéjouis et Saint-Jean-d'Alcapières (n° 12) ⁽¹³⁾. Mais en se fixant à l'abbaye, où elle réside désormais ⁽¹⁴⁾, n'a-t-elle pas abandonné complètement sa maison de Cayssac, où les moniales chercheront en vain à développer un peu plus tard un couvent, pour se contenter ensuite d'une simple grange d'exploitation à Lioujas ⁽¹⁵⁾ ? Le 20 décembre 1171, le comte Hugues et son frère confirment seulement la donation de Lioujas et du pré Abadil, sans plus (n° 18) ⁽¹⁶⁾. La proximité de Rodez explique que Nonenque y ait eu une maison ⁽¹⁷⁾.

Il n'est pas utile de suivre les quelques donations dont les textes nous restent pour pressentir le développement progressif qui s'effectue alors. L'année 1170 paraît particulièrement favorable, la comtesse Ermengarde n'étant pas venue sans argent. Mais dès 1169, le couvent avait pu acheter à Azémar d'Auriac le mas de Landric, pour le prix considérable de 1450 sous melgoriens, justifié sans doute par la présence d'une cave à affiner le fromage "type Roquefort" (n° 11) ⁽¹⁸⁾. Plus tard, l'abbaye possèdera une cave à Roquefort même, sans doute depuis 1190.

On notera l'extension vers le sud des possessions des seigneurs d'Auriac et de Saint-Rome-de-Tarn, et d'autres dans cette vallée. En 1170, c'est Raymond de Saint-Rome qui donne un quart du mas de "Thalamar" (n° 16)

En 1173, c'est Aldiarz, veuve de P. Jordan (de Creissels) qui donne le mas de Pouzols (n° 19). On trouve encore en 1173 des dons de la famille d'Auriac (n° 20), de celle de Tournemire près Roquefort (n° 21)⁽¹⁹⁾. Mais une autre donation est faite par Béranger du Clapier (n° 20), venant donc cette fois du sud-est.

Toutes ces familles des alentours et même de plus loin ont "casé" des filles à Nonenque, qui fait figure de pensionnat et de maison de retraite. Dès 1152 (n° 3), sept religieuses sont nommées, dont deux sœurs et encore une fille et sa mère. La particule n'étant pas preuve de noblesse, des familles tout aussi importantes sont peut-être celles des Escodaca, déjà citée en 1146, des Mannalas en 1169 (n° 10)⁽²⁰⁾. L'embrouillement des noms de famille, alors en formation, apparaît à plain dans le testament d'Ermengarde de Barre en octobre 1171⁽²¹⁾. Elle est donc la fille de feu Guil. Petri de Roquecezière et la femme de Pierre Raimond de Combes. Elle cède à ses fils de celui-ci, Guillaume Petri et Gaubert Ferran de Combes, tout l'héritage de son père, comme celui-ci l'avait décidé pour ce mariage, son "honneur" maternel allant aux enfants de son premier mariage avec Raimond "de Castleht". Elle est "vieille et pleine de jours", et veut quitter le siècle et entrer en religion. Ne serait-ce pas à Nonenque⁽²²⁾ ? On rapprochera le testament d'Ermengarde, veuve de Guil. d'Avène, qui, en juillet 1182, se sentant très malade, se donne à Silvanès pour y avoir sa sépulture, mais place sa fille Sibylle à Nonenque pour qu'on en fasse une moniale. Encore en 1198, Guillaume Arnal du Monna est reçu pour frère du Temple, et sa femme Guillelma⁽²³⁾ mise par les Templiers comme *morgua* à Nonenque.

Les familles distinguées par un toponyme restent les plus facilement reconnaissables, et on peut se contenter de les séparer par zones⁽²⁴⁾. Pour le Sud-Aveyron, jusqu'au Tarn, on trouve représentées parmi les religieuses les familles de Saint-Caprazy, en 1190 et encore vers 1225, Montagnol (deux Garsenz et Arnalda), Roquefort, Auriac, Millau en 1195, Vendeloves et Caylus près Saint-Affrique et Creissels, Montpaon (Flor et Alamanda) en 1196, Le Monna⁽²⁵⁾, Saint-Félix (de Sorgues), Montalègre en 1203, Peyrelade (Agnès, fille de P. Ahenric) en 1204, Alcas (Saint-Jean d'Alcas) et encore Creissels en 1206. Assez tard, apparaissent des noms du reste du Rouergue, Camboulas en 1203, Sévérac et Castelmary en 1243. Mais les belles listes de 1195 permettent d'assurer qu'un très fort contingent est monté du Bas-Languedoc, même lointain, par suite peut-être de l'influence acquise par Silvanès de ce côté, mais surtout de l'absence de couvents cisterciens féminins et sans doute de la décadence des fondations plus anciennes⁽²⁶⁾. On est venu de Boissezon, Vintron, Magalas, Avène, Lunel, Capestang, Soubès, Brignac, Fozières et en 1203 on trouve même une Dias d'Aragon, de la famille des vicomtes de Millau, devenue royale⁽²⁷⁾. Le choix paraît aller en s'élevant, vers des familles plus grandes ou plus riches⁽²⁸⁾.

Nous ne savons rien sur la construction des bâtiments qui ont dû être terminés assez vite. Seul un acte de 1197 nous parle du jumel des *capellas* ⁽²⁹⁾. La règle de clôture explique-t-elle ce silence ? Pourtant, en 1195, toutes les sœurs sont réunies sur le "puech de l'Assise" où avaient lieu les plaids (n° 99).

On passait aussi des actes dans le cellier (n° 39 et 41). Un acte de 1202 a lieu dans le parloir (*el parlador*, n° 49).

Contrairement à tant d'autres monastères, Nonenque paraît prospérer à la fin du XII^e siècle, et c'est alors qu'elle s'implante à Roquefort même, aux dépens de Vabres, de qui dépendait le prieuré de Combabrias-Tournemire. Car c'est bien ainsi qu'il faut interpréter la cession à cette abbaye, en juillet 1190 (n° 33) du puech de Tauran, c'est-à-dire au-dessus de Roquefort. Nonenque a dû reculer et accepter l'échange avec divers mas, mais elle reste sans doute à Roquefort même où, en 1200, une donation lui est faite devant le portail de la ville, en présence de Guillaume, abbé de Silvanès (n° 46) et où elle possèdera une cave à fromages. On aimerait mieux connaître le rôle de Béranger Ciret, présent à cet acte et aussi à l'échange de 1190, où c'est lui-même qui, avec le consentement de sa femme Guillelma, abandonne le puech du Tauran à Vabres, comme de sa propriété, en recevant 300 sous. Il le fait pourtant au nom de Nonenque, dont il était peut-être déjà convers ⁽³⁰⁾.

Vabres n'a pas non plus abandonné ses droits sur l'église la plus proche du couvent, celle de Marnhagues, jusqu'à laquelle s'étend la concession de pacages engagés à Nonenque par Arnal de la Tour en 1184 (n° 31). Mais n'appartenait-elle pas déjà au Chapitre de Rodez ? En 1262, Guillaume Attizal, chanoine de Rodez et recteur de Marnhagues, apparaît dans un accord avec Nonenque pour les droits respectifs (n° 81) ⁽³¹⁾. Et c'est à lui, la même année, que Guillaume de la Tour, chevalier, cède le casal (bâtisse en ruine) qu'il avait dans la villa de Marnhagues devant le portail de l'église, en échange des pierres qu'il avait prises des casals de l'église, avec lesquelles il a édifié sa maison et qui lui avaient été données en échange de cette cession. Il paraît s'agir de l'abandon définitif du village, l'église demeurant désormais isolée ⁽³²⁾. Le terme d'"église des Templiers", adopté récemment, est contraire à toute vérité historique. En 1196, Guil. de Montalègre cède à Nonenque des droits sur Saint-Jean d'Alcas, qui deviendra peu à peu possession entière de l'abbaye, avec ses deux granges de Massergues et Caussanus ^(32 bis).

Nonenque étend aussi ses possessions au "pays bas". En 1190, Raimond, évêque de Lodève, lui donne l'église Notre-Dame sur le mont de Cornils, où son prédécesseur Pierre avait établi en 1138 une collégiale de chanoines réguliers qui n'avait pas dû prospérer ⁽³³⁾ et celle de Saint-Etienne-de-Rougas avec ses chapelles ⁽³⁴⁾ (n° 35). Cornils se situe juste

au nord de Clermont-l'Hérault, d'où la dispense de leude de cette ville accordée en 1195 par Aimeric de Clermont, en même temps que ses droits sur l'honneur de Raimond de Cornils, à l'occasion de l'entrée en religion d'Aude, fille de Raimond de Montdidier (n° 37). Beaucoup d'autres biens ont dû être acquis du même côté pour d'autres dots monacales ⁽³⁵⁾. Et le 28 juillet 1209, Marie de Montpellier, dans son premier testament, donne à la prieure 100 sous ^(35 bis).

Plus largement les donations paraissent particulièrement nombreuses dans les années autour de 1200. La protection de la famille comtale de Rodez ne s'interrompra pas non plus. En 1201, confirmation par l'évêque Hugues de l'église Saint-Jean d'Alcas (n° 47) et en 1206, donation des églises de Gages, déjà vue (n° 53). Le 11 mars 1216, Nonenque obtient de l'évêque et du comte la dispense du commun de paix, comme tous les Cisterciens et Hospitaliers (n° 55). Le comte Hugues, dans son testament d'août 1219, lègue l'alleu de quatre mas entre Cayssac et Gages ⁽³⁶⁾. Son descendant Hugues IV, selon son testament de 1271, y sera enterré en 1274, abandonnant le "panthéon" familial chez les Cisterciens de Bonneval et sans doute attiré de ce côté par la sépulture de sa femme Isabeau de Roquefeuil ⁽³⁷⁾. Les intérêts communs sur le Causse Comtal apparaissent encore dans les accords de 1243 avec la comtesse Alcayette pour les pacages autour de Cayssac (n° 62 et 63).

Donnons la liste des abbesses, peu instructive, car nous n'avons que des prénoms ⁽³⁸⁾ : Nazarie (1146-1156), Pétronille (1156-1180), Ponza (1183-1184), Bélixende (1184-1205), Pétronille II (1206-1207), Agnès I (1207-1209), Adeline (1216-1217). Agnès, à son élection, aurait porté révérence et obéissance à l'évêque de Lodève pour la grange de Cornils, et établi en 1210 les règles du monastère ⁽³⁹⁾. Adeline obtint d'Aimery, vicomte de Narbonne, le don d'une charge d'huile par an à prendre au château de Saint-Pierre-de-Clair ⁽⁴⁰⁾. Puis ce sont Pétronille III (1225), Sibylle (1231-1232). Toutes ne portèrent que le titre de prieures jusqu'au tour de 1250 ⁽⁴¹⁾. Il y a alors un sommet de puissance avec Tiburge de Vintron, d'une famille du Tarn ⁽⁴²⁾, qui "rendit le monastère opulent et noble" et paraît avoir organisé les nouvelles granges de Massergues et Cassanus.

C'est peut-être la raison d'une dernière querelle entre Mazan et Silvanès, prétendant toutes les deux à la paternité. L'affaire est débattue au Chapitre Général en 1254 et 1255, puis paraît s'être assoupie ⁽⁴³⁾.

Nonenque pourra essaimer en septembre 1267 à Saint-Sulpice-la-Pointe, dans le Tarn, où sa professe Esclarmonde Alamande, fille de Sicard, le fameux sénéchal de Raimond VII de Toulouse, deviendra prieuresse du couvent Saint-Antoine en recevant les biens légués par son père pour l'entrée à Nonenque de son autre fille Aiceline. Il faut sans doute attri-

buer à celui-ci la fondation même de ce petit couvent dans sa seigneurie familiale. Il restera un petit prieuré, rattaché à Nonenque jusqu'en 1789⁽⁴⁴⁾.

Nous retrouverons un Alaman parmi les moines de Bonnecombe. Mais en dehors de liens particuliers avec le Rouergue⁽⁴⁵⁾, l'appui demandé aux Cisterciens n'est-il pas symptomatique ? Saint-Sulpice se trouve sur la grande route Rodez-Albi-Toulouse, huit kilomètres après Rabastens et tout à côté de Buzet où le couvent de femmes ruthénois du Monastère avant un prieuré depuis un temps très ancien⁽⁴⁶⁾. L'attrait d'une voie de passage a pu jouer encore cette fois et encourager Nonenque à s'assurer cette ouverture vers le Languedoc. Mais, en sens inverse, le Rouergue, moins touché par l'Albigéisme et surtout par ses conséquences et la répression politique, pouvait offrir une caution particulièrement précieuse dans cette période.

Plus largement, c'est le problème de l'existence et de la survie de petits monastères féminins qui se pose. Nous avons vu déjà la suppression pour mauvaises mœurs du premier couvent de Sévérac, en 1104, au profit du Monastier-Saint-Chaffre, et l'absorption par Conques en 1195 de celui de Coubisou près Espalion, déjà grignoté par les Cisterciens de Bonneval⁽⁴⁷⁾. Preuve de la fragilité particulière de ces établissements. La prudence imposera de faire de Cayssac, après 1200, non pas un prieuré, mais une simple grange. La fondation de Saint-Sulpice, en 1267, manifesterait un regain de confiance, dans une période de pouvoir fort et de stabilité.

Un autre couvent de femmes a pu subsister, malgré son isolement, celui de la Capelle-del-Vern, à l'entrée du Bassin-Houiller⁽⁴⁸⁾. Nous en ignorons l'origine, probablement quelque fondation d'une famille de cette zone. Il apparaît en 1230 quand la prieuresse Pétronille Valette⁽⁴⁹⁾ vend à l'abbé de Bonnecombe le mas del Arziliers. L'acte est passé à la Capelle *in claustro*, avec pour témoins trois *monache* et trois *domicelle* où on reconnaît sans peine les noms de familles de la région⁽⁵⁰⁾. En 1241, Bernard Hector de Panat lègue aux moniales 50 sous dans son testament. Un acte de 1312, pourtant incomplet, nomme encore 17 religieuses, dont cinq de la même famille d'Alboy, et trois de celle de la Valette⁽⁵¹⁾.

Le besoin de caser les filles dernières nées se manifestera encore dans les familles nobles pendant longtemps. En 1297, Hugues d'Arpajon, seigneur de Calmont-de-Plancatge, établira à Millau le couvent de l'Arpajonie, avec six religieuses dont la prieuresse, puis abbesse, sera souvent une d'Arpajon⁽⁵²⁾. Cette création correspond à l'expulsion de Nonenque d'Ermengarde d'Arpajon, arrière-petite-fille de la comtesse Ermengarde, la donatrice de Cayssac, abbesse de 1284 à 1295, et qui fut alors excommuniée en même temps que la prieure, la sous-prieure et ses autres

complic
fut inte
génération
sanction
aussi e
échappé
perman
plus pro

0. Cn
C. Co
réunis par
renvoyons
l'Aveyron
la Biblioth
compte re
l'introduit
art. de G.

1. Il y
en 1027 (c
lone, n° 5

2. Sur

3. Pré
par la bul
ment les s
(1198-121
1457 à 14
tamment.

II, 773 et

4. C'

"père imr

5. Vo

ges saint B

au couven

Celui de L

le voyage

clef, puis

la seule d

n. 2). L'a

6. C'

en 1151 le

7. L'a

8. De

9. Vo

10. V

de Saint-E

11. L

laume, sei

donné en

par. 4, n.

complices, pour désobéissance et rébellion. L'entrée dans l'ordre cistercien fut interdite aux membres de la famille d'Arpajon pendant quatre générations. La famille de Clermont-Lodève fut également l'objet de sanctions. L'abbesse de Bellecombe, première mère de Nonenque, fut aussi excommuniée⁽⁵³⁾. N'avaient-elles pas cherché toutes deux à échapper à la règle de Cîteaux ? Et ne retrouve-t-on pas la tentation permanente des nobles locaux de "coloniser" les maisons religieuses les plus proches de leurs domaines ?

NOTES

0. Cne de Marnhagues, canton de Cornus.
- C. Couderc, *Bibliographie*, art. Nonenque. *Gallia christiana*, I, 286. *Cartulaire et documents*, réunis par C. Couderc et J.-L. Rigal, 1951 (Archives historiques du Rouergue, XVIII). Nous y renvoyons par les numéros des actes, entre parenthèses. Textes provenant surtout des Archives de l'Aveyron (série H), de la collection Doat (vol. 149) et d'un fonds acquis par C. Couderc pour la Bibliothèque Nationale (Nouv. acq. latines, n° 2432). Voir l'analyse assez poussée en tant que compte rendu du *Cartulaire de Silvanès*, p. LIX. Sur les granges et l'économie au Moyen Age, art. de G. Bourgeois dans *Cîteaux*, fasc. 2, 1973, p. 139.
1. Il y avait au-dessus, sur le rebord de la falaise du Larzac, un très ancien château, mentionné en 1027 (*castrum Helnone*) dans la vicaria du Tauran, c'est-à-dire de Roquefort (*Cartulaire de Gelone*, n° 94). Il n'apparaît nulle part dans nos textes et devait être déjà abandonné.
2. Sur cette famille, notre article (voir plus haut n. 0), p. 301. Elle est mentionnée jusqu'à 1190.
3. Près Yssingeaux, au diocèse du Puy. La même Elizabeth est la première prieure connue, par la bulle de confirmation de biens d'Eugène III d'avril 1148. Les fondateurs furent probablement les seigneurs de Chalençon, et le grand bienfaiteur Bernard de Chalençon, évêque du Puy (1198-1213). Un descendant de cette famille, Bertrand, occupera le siège épiscopal de Rodez de 1457 à 1494. Les liens établis de ce côté par la voie romaine Lyon-Bordeaux se renouvellent constamment. Notre acte est finalement le plus ancien connu pour Bellecombe. Il manque à la *Gallia*, II, 773 et au *Dictionnaire d'Histoire et Géographie ecclésiastique*, VII, 837.
4. C'est l'abbé de Mazan qui avait poussé à la fondation de Bellecombe et fut reconnu pour "père immédiat".
5. Voir l'article du R.P. J. de la Croix-Bouton, *Saint-Bernard et les moniales*, dans les *Mélanges saint Bernard*, 1953, p. 238. C'est dans les années 1139-1142 que saint Bernard provoque l'entrée au couvent d'Adélaïde, duchesse de Lorraine, et le développement du monastère de femmes de Tart. Celui de Lumdieu ou Fabas en Comminges apparaît dès 1150 et même 1145, non sans rapport avec le voyage de saint Bernard dans le Midi, comme pour Beaulieu. Il semble bien y avoir là une date clef, puisque c'est avant 1148 que Mazan fonde Bellecombe, en 1143 qu'Obazine fonde Coyroux, la seule date plus ancienne étant pour Orthez, peut-être dès 1127 (liste donnée, *ibidem*, p. 244, n. 2). L'auteur attribue à tort la première fondation de Nonenque à Silvanès.
6. C'est le même Raimond, encore enfant, et sa mère Guillelma, qui avaient vendu à Silvanès en 1151 le mas de Salelles (*Cartulaire de Silvanès*, n° 61).
7. L'abbé de Loc-Dieu, Guillaume, alors possessionné sur le Larzac avec la Roja, est témoin.
8. De Montpellier, le 9 mai, le 13 mai et le 3 juillet. *Cartulaire de Silvanès*, n° 1, 4 et 5.
9. Voir plus haut chap. IV-22, Villemagne.
10. Voir plus haut chap. IV-21, Lodève. En 1275, Nonenque s'assurera Saint-Beaulize en échange de Saint-Etienne-de-Rougas près Cornils. Autre exemple de rétraction des domaines.
11. Les deux actes sont passés à l'hôpital Saint-Martin de Montpellier, en présence de Guillaume, seigneur de Montpellier et de deux Atbrand, dont l'un d'eux est sûrement celui qui avait donné en 1161 une maison près de la porte de la ville à Valmagne et à Silvanès (voir ci-dessus par. 4, n. 71).

12. On notera l'archaïsme des termes employés à cette date. Il s'agit d'une zone préromane du fait de sa possession constante par la dynastie comtale.
13. Il paraît s'agir surtout de la garantie que l'abbaye choisira les prêtres desservants. La donation même des églises paraît avoir été reprise un peu plus tard, puisque celle de Saint-Jean de Bournon sera confirmée en 1201 par l'évêque Hugues (n° 47) et celle de Saint-Paul-des-Fonts ou de la Roche-Tréboul sera reçue encore par échange en mai 1267 de l'évêque Vivian de Boyer (n° 87).
14. Elle est encore témoin d'une donation en 1170 (n° 14), cet acte et le n° 12 se situant dans l'après sa profession (n° 17). La "mère de l'évêque et du comte" apparaît encore comme témoin en 1181 et 1184 (n° 27 et 30).
15. En 1206 (n° 53), l'évêque parle au futur du couvent que Nonenque *miserit vel continuerit*. Mais on peut penser qu'Ermengarde avait commencé là quelque chose entre 1168 et 1170, avant de se retirer à Nonenque. C'est un point important pour expliquer la présence de la belle fontaine romane, tout autre bâtiment ayant disparu.
16. La comtesse Ermengarde n'est pas revenue à Rodez pour cet acte.
17. Première mention en 1267. *Cartulaire*, n° 87.
18. Cne Saint-Beaulize. La cave n'est pas mentionnée dans l'acte. Mais elle apparaît dans des documents ultérieurs et devait déjà exister. La grotte avait d'abord servi d'habitat préhistorique et P. Temple y a trouvé des sépultures de l'époque de Hallstatt. Voir *Inventaire spéléologique de l'Aveyron dans Mémoires Société Aveyron*, t. 26, p. 156, n° 265.
19. Il serait tentant d'attribuer la répartition de ces biens à un intérêt commun pour les caves de Roquefort, situées à mi-chemin entre la vallée du Tarn et Nonenque. Mais le hasard des mariages et des successions ne suffit-il pas à expliquer l'éparpillement des propriétés ?
20. Pierre, pour l'entrée de sa fille Guillerma, a acheté un fief de 2 mas pour 300 sous à Guillelme de Cornus. Il cède aussi un gage de 200 sous sur le mas du Buis de Guiral Raimond de Roquefort (1^{re} mention de ce lieu même au *Cartulaire*). C'est donc une fille de ce dernier que Guillelma, pour l'entrée de qui, en juin 1184, Guiral Raimond donne une vigne au mas du Buis (n° 29).
21. E. 2854. Acte inédit. Barre, canton Murat-sur-Vèbre, Tarn.
22. Le lieu n'est pas indiqué. L'acte est reçu par P. Guillelmus, moine. Ce nom manque au *Cartulaire de Silvanès*, mais on y retrouve (n° 125) en 1161 un P. Raimundi et sa femme Ermengarde, dont le frère, Guil. del Morer, fait une donation "pour quitter le siècle". Il y a au moins parallélisme de comportement, au même niveau social.
23. *Cartulaire de Silvanès*, n° 486. Les frères de Sibylle, Bertrand et Guillaume compléteront la donation en 1183 (n° 489).
24. Nous donnerons seulement les dates, puisque l'ordre chronologique du *Cartulaire* permettra facilement de retrouver les références.
25. A.D. Haute-Garonne, Temple, Millau, n° 321. L'on y retrouve en effet, sur la liste de 1202 : *Na Guillelma del Molnar*.
26. C'est un point important pour la situation vis-à-vis de l'hérésie. Pour les couvents du Bas-Languedoc, voir plus haut par. 5, Silvanès, à propos de "Brinonia".
27. Pour la dernière, voir plus haut chap. I-2, Vicomtes de Millau. Boissèzon, Cne et canton Murat-sur-Vèbre, et Vintron, canton Mazamet, Tarn. Les autres dans l'Hérault.
28. En 1206, Estevena de Figeac vient peut-être du Quercy, mais il n'y a que des marchands dans cette ville. De même, en 1196 Adalais Aicbranda doit être de la riche famille de Lodève-Montpellier, déjà nommée, et en 1246 Marie de Conques doit représenter plutôt les gros marchands de Montpellier de ce nom.
29. Mal lu *vimel* (n° 44). Nous avons déjà trouvé le mot pour Saint-Léons vers 1147. Un acte de 1259 sera passé *in domibus sacerdotum* (n° 79).
30. Il ne porte le nom de convers que dans un seul acte passé un mois après, en août (n° 34). Mais qu'a-t-il fait entre temps de sa femme et de son argent ? Dès 1173, on le voit apparaître quand il vend avec son frère Amat Creissenz et Béranger du Clapier ses droits à Puech calm, contre 1000 sous melgoriens et un poulain (n° 22). Ils donnent en outre 100 sous à Béranger d'Auriac, qui cède aussi une part (acte redonné séparément, n° 20). Il apparaît comme témoin, sans titre, en 1193, 1195, 1196, 1200 et 1202. Folcran Ciret, membre probable de sa famille, apparaît en 1181 (n° 23) mêlé à des convers. Sur l'interdiction pour les convers de détenir de l'argent, voir l'affaire de Bonneval en 1194, ci-après par. 6. Le mélange de témoins convers, maris et femmes, dans les actes de la fin du XII^e siècle, est frappant. Les Cisterciens, tout comme les Templiers, le permettent, en héritant de la moitié de leurs propriétés au décès du premier conjoint, et de l'autre moitié à la mort du second.

31. Il a
Cayssac-Li
32. D
ment par G
a pour tém
les premier
gnent pas c
du prieuré.
sinon pour
le seigneur
n'y a pas p
transférée
32 bis.
33. Ge
à des religi
tiel" dans l
34. Sa
être celles
topograph
35. En
à celle-ci p
H.L. VII.
35 bis
36. D
37. B
38. N
mées à ter
On ne
dront très
39. P
semblable
ms latin 1
40. C
41. S
c'est Agn
42. C
grand-tant
1190 et 1
37). On ne
43. C
44. N
paraît pro
sa sœur, s
150 sous r
l'acte de f
45. V
46. V
47. V
6. Bonne
48. C
depuis 13
49. S
Bonnev

